



Conseil économique et social

Distr. générale
13 mai 2014
Anglais, chinois et français
seulement

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-troisième session

Vienne, 12-16 mai 2014

Point 6 de l'ordre du jour

**Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies
en matière de prévention du crime et de justice pénale**

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus sur les travaux de sa troisième réunion

Note du Secrétariat

Rectificatif

Section III.E.1, Règle 59, première et deuxième lignes

Au lieu de les établissements et les autorités compétentes doivent rendre accessibles
lire les établissements et les autorités compétentes doivent offrir

